



RFP-CMIP212013-8

Amendement No. 2 : Aux documents d'appel d'offres

Services d'enlèvement des matières dangereuses

Date de l'amendement : Le 31 octobre 2013

À tous les proposants :

Le but de cet amendement consiste à répondre aux questions suivantes :

1. Là où le document d'appel d'offres CMIPMCIQ2013-8 *Demande de propositions pour services d'enlèvement de matières dangereuses* le stipule, les proposants doivent remplacer toutes les dates et heures indiqués comme **date limite pour les questions** et **date de clôture** par les suivantes :

Date limite pour les questions : **Mardi 5 novembre 2013 à 11h00, HAA**

Date de clôture : **Mardi 12 novembre 2013 à 16h00 HAA**

2. Là où le document d'appel d'offres CMIPMCIQ2013-8 *Demande de propositions pour services d'enlèvement de matières dangereuses* original le stipule, les proposants pourront proposer l'enlèvement de la poussière de plomb sur la mezzanine mécanique aux dates indiquées OU aux dates qui conviennent le mieux afin de veiller à ce que les principaux travaux dans les aires d'opérations soient complétés aux dates prévues. L'enlèvement de la poussière de plomb pendant les heures d'ouverture doit se faire sans bruit.
3. À quel moment l'entrepreneur peut-il procéder aux travaux ?
L'entrepreneur est libre de travailler pendant toute la période de fermeture. S'il travaille de nuit, les dispositions relatives à la sécurité doivent être prises auprès du Musée 24 heures à l'avance. Les frais de sécurité seront défrayés par le Musée.
4. L'escalier d'accès fait-il partie de l'étendue de ce projet ?
Les deux cages d'escalier de la mezzanine mécanique en font partie. Les escaliers du deuxième étage à l'entrée du rez-de chaussée du Musée n'en font pas partie.
5. L'entrepreneur est-il responsable d'enlever la poussière sur les expositions ?
Non.
6. Quelle sont les périodes de fermeture ?
Le Musée sera fermé au public du 14 au 25 décembre 2013 ainsi que du 2 janvier au 5 février 2014. Le Musée sera entièrement opérationnel le jour précédent et le jour suivant chaque période de fermeture.

7. À quel moment le Musée octroiera-t-il le contrat ?
Le Musée prévoit octroyer le contrat quelques jours après la date de fermeture (voir plus haut).
8. Nous ne croyons pas que la méthode de décapage du plomb sera efficace. Pouvons-nous suggérer une autre option ?
Les proposants doivent présenter une soumission en fonction de la méthode indiquée dans l'appel d'offres. Si une autre méthode s'avère préférable, veuillez en faire mention en supplément de la méthode prévue. Veuillez à ce que les deux approches disposent d'un échéancier détaillé et indiquent les frais prévus pour ce service.
9. Le Musée a-t-il déjà utilisé la méthode de décapage du plomb ?
Non. La méthode de décapage du plomb a été suggérée au Musée par un consultant indépendant.
10. Quel sera le protocole si la méthode de décapage du plomb s'avère inefficace ? Le contrat sera-t-il modifié ou relancé en appel d'offres ?
Le Musée procède présentement à des essais avec la méthodologie prévue à l'appel d'offres. Les résultats de ces essais seront publiés à titre d'amendement.
11. De quelle façon le Musée choisira-t-il le gagnant de l'appel d'offres ?
Le Musée évaluera les propositions présentées tel que demandées dans l'appel d'offres.
12. Les dates de fermeture du Musée sont-elles définitives ?
Oui. L'horaire ne peut être modifié à l'extérieur des dates mentionnées. L'entrepreneur aura l'occasion de travailler pendant toutes les heures nécessaires à la réalisation complète des travaux pendant les dates prévues.
13. Quelles firmes étaient présentes lors de la visite du chantier ?
Les firmes suivantes étaient représentées lors de la visite du chantier :
- Envirobate
 - Superclean Services
 - Power Vac Belfor
 - A Affinity Contracting
 - Asbestos Abatement Itée
 - Imperial Cleaners
 - Smith & McCarthy Contractors

FIN DU DOCUMENT